

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérome FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Sébastien HENGY
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 30 juin 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Brans : M. Michael PERES
- Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET
- Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Mutigny : M. Eric DRUOT
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Ougney : M. Cédric IVANES

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 30 juin 2022 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 21h31.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Sébastien HENGY comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2022.

Voté à l'unanimité

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Michel BENESSIANO
Affiché le :	Séance du Jeudi 14 avril 2022	

Personnes excusées/absentes :

- Fralsans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Mutigney : M. Eric DRUOT
- Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
- Orchamps : Mme Lucette NAEGALLEN
- Ranchot : M. Gérard ROBERT
- Rans : M. Jean-Louis MORLIER
- Saligney : M. Gilbert LAVRY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 14 avril 2022 à 19h00 aux Forges à Fralsans sous la présidence de M. Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h09 et a été levée à 21h18.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Michel BENESSIANO comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

Voté à l'unanimité



b. Décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h hebdomadaire**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- b. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire : suite à la promotion interne 2022**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- supprime le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 16,49h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 21,69h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,69h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,49h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Voté à l'unanimité

e. Validation du tableau des effectifs

Monsieur le Vice-Président, Monsieur Sébastien HENGY, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-Président, présente le tableau des effectifs à l'assemblée. Le Président explique l'augmentation de 3,4 ETP qui est dû au recrutement du chargé de mission développement économique et tourisme et au service enfance jeunesse.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS), s'interroge sur les 3 postes administratifs en cours de recrutement ? Le Président explique que ce n'est pas des créations de postes, mais juste des remplacements de personnes qui ont quitté la Communauté de Communes Jura Nord et pour le poste de responsable assainissement, celui-ci a été créé l'année dernière mais il est très compliqué de recruter.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si avec autant de personnes au sein de la collectivité, il n'est pas nécessaire d'avoir un DGS ? Le Président répond que oui la question se pose.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) explique que les élus ne peuvent pas tout faire et un DGS permettrait de savoir comment « tourne la maison ». Le Président répond que la question se pose, en effet cela pourrait permettre aussi aux responsables, de pouvoir se reposer sur le DGS.

Madame Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) s'interroge sur le poste de secrétaire polyvalente ? Le Président répond que la question sera abordée au prochain Conseil car il y a des communes qui en ont besoin et d'autre non, donc il faudrait discuter avec toutes les communes afin de connaître les besoins de chacune.

A l'unanimité (1 abstention), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Compte de gestion 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

03/001
SOC DOLB



B-1
Exercice 2021

12000 - CC JURA NORD

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 266 095,59	3 768 738,31	13 034 833,90
Titres de recettes émis (b)	3 063 398,91	2 457 357,94	10 509 717,85
Baillances de fin (c)	29 800,00	197 950,37	227 750,37
Recettes nettes (d = a - b + c)	3 032 796,68	2 259 087,37	10 282 143,28
DÉPENSES			
Annulations budgétaires totales (e)	5 266 095,59	3 768 738,31	13 034 833,90
Mandats émis (f)	8 721 805,67	6 837 534,99	8 576 370,66
Annulations de mandats (g)	140,00	266 139,55	266 280,55
Dépenses nettes (h = e - f + g)	1 730 994,67	6 591 355,44	8 312 350,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (d - h) Excédent	1 301 802,01	668 011,93	1 969 877,17
(h - d) Déficit			

03/001
SOC DOLB



Dot B-2
Exercice 2021

12000 - CC JURA NORD

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT DE RÉGULATION DE L'OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-1 299 150,69		1 301 802,01		2 714,35
Fonctionnement	1 279 200,00	977 318,04	668 011,93		1 054 613,13
TOTAL I	980 049,31	977 318,04	1 969 877,17		1 077 327,50
II - Budget des services à caractère administratif					
12000-CC JURA NORD-EAC LES PIR					
Investissement	133 075,00		-379 100,54		-246 025,54
Fonctionnement	96,63		67 400,00		67 303,37
Sous-Total	133 165,63		-311 696,54		-178 530,91
TOTAL II	133 165,63		-311 696,54		-178 530,91
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
12000-CC JURA NORD-EAC LES PIR					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL III					

15

12000 - CC JURA NORD

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	1 242,56	1 200,00	-42,56		
Soins-Totals	42,56	1 200,00	1 157,44		
4000-CC Jura Nord ASSAINISSEMENT					
Investissement	613 801,41		964 345,39		1 438 146,80
Fonctionnement	218 458,84		194 345,04		412 803,88
Soins-Totals	832 260,25		1 158 690,43		2 051 354,68
45000-CC JURA NORD-OM					
Investissement					
Fonctionnement	139 678,75		19 749,44		179 428,19
Soins-Totals	139 678,75		19 749,44		179 428,19
TOTAL B1	1 851 981,56	1 200,00	2 000 003,51		2 230 784,87
TOTAL I + B1 + B2	1 265 916,55	974 518,84	2 954 244,06		3 245 666,71

b. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

49000 - CC Jura Nord ASSAINISSEMENT
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prélèvements budgétaires locaux (a)	6 563 284,36	1 258 052,84	7 821 337,20
Taxes de occupation des sols (b)	1 563 290,00	1 131 876,78	2 695 166,78
Subventions de tiers (c)		90 940,01	90 940,01
Revenus divers (d = b + c)	1 563 290,00	1 040 936,77	2 604 326,77
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires locales (e)	6 263 284,36	1 211 353,05	7 474 637,41
Marchés divers (f)	998 640,30	1 048 824,87	2 047 465,17
Autorisations de mandats (g)		202 230,74	202 230,74
Dépenses diverses (h = f + g)	998 640,30	846 593,72	1 845 234,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	964 345,39	194 345,04	1 158 690,43
(a - e) Déficit			

07000 - CC Jura Nord ASSAINISSEMENT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Fonctionnement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
CC Jura Nord ASSAINISSEMENT					
Fonctionnement	673 801,41		944 730,59		1 618 532,00
Fonctionnement	218 454,54		194 345,04		412 800,00
Sous-TOTAL	892 255,95		1 139 075,63		2 031 331,58
TOTAL III	892 255,95		1 139 075,63		2 031 331,58
TOTAL I + II + III	892 255,95		1 139 075,63		2 031 331,58

Voté à l'unanimité

c. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures ménagères » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

49100 - CC JURA NORD-OM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES FRACTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (1)		1 009 678,75	1 009 678,75
Taxes de redevance (2)		973 043,30	973 043,30
Subventions de tiers (3)		14 488,46	14 488,46
Revenus autres (4 = 1 - 2 - 3)		928 554,74	928 554,74
DÉPENSES			
Autres (autres budgétaires totales (5))		948 200,00	948 200,00
Mandats de paiement (6)		1 186 044,30	1 186 044,30
Autres (autres de mandats (7))		247 238,30	247 238,30
Dépenses autres (8 = 5 - 6 - 7)		928 554,30	928 554,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(1 - 8) Excédent		19 749,44	19 749,44
(1 - 8) Déficit			

49300 - CC JURA NORD-OM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CC JURA NORD-OM					
Investissement					179 428,19
Fonctionnement	159 678,75		19 749,44		179 428,19
Sous-Total	159 678,75		19 749,44		179 428,19
TOTAL III	159 678,75		19 749,44		179 428,19
TOTAL I + II + III	159 678,75		19 749,44		179 428,19

Voté à l'unanimité

d. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

49300 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 047 015,62	954 890,62	2 021 906,24
Traies de recettes totales (b)	466 925,00	650 606,25	1 117 531,25
Rabaissements de taxes (c)		83 330,00	83 330,00
Recettes nettes (d = a - b - c)	466 925,00	267 355,37	1 094 280,37
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 047 015,62	954 890,62	2 021 906,24
Mandats émis (f)	746 026,30	483 864,00	1 229 890,30
Annulations de mandats (g)	746 026,30	483 864,00	1 229 890,30
Dépenses nettes (h = e - f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		13 490,37	105 609,62
(d - h) Déficit	270 191,50		

47200 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT DE RÉGULATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES					
Investissement	133 075,00		-279 101,50		-146 026,50
Fonctionnement	96,62		83 490,81		83 587,43
Sous-Total	133 161,62		-195 610,69		-62 443,07
TOTAL II	133 161,62		-195 610,69		-62 443,07
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	133 161,62		-195 610,69		-62 443,07

Voté à l'unanimité

e. Compte de gestion 2021 - BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12400 - CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	101 300,00	22 242,56	123 542,56
Titres de recettes émis (b)	1 300,00	58,00	1 358,00
Augmentations de titres (c)		42,56	42,56
Revenus nets (d = b + c)	1 300,00	100,56	1 400,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	100 300,00	5 100,00	105 400,00
Mandats émis (f)		58,00	58,00
Annulations de mandats (g)		58,00	58,00
Dépenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 300,00	42,56	1 342,56
(e - h) Déficit			

47200 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT DE INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif					
CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES					
Investissement	133 075,00		-279 201,50		-146 026,50
Fonctionnement	96,62		83 498,81		83 595,43
Soins Total	133 165,62		-195 610,62		-62 445,00
TOTAL II	133 165,62		-195 610,62		-62 445,00
III - Budget des services à caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	133 165,62		-195 610,62		-62 445,00

Voté à l'unanimité

e. Compte de gestion 2021 -- BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12400 - CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	101 200,00	22 242,54	123 442,54
Titres de recettes divers (b)	1 200,00	50,00	1 250,00
Abattements de l'Etat (c)		42,54	42,54
Recettes nettes (d = a + b - c)	1 200,00	15,50	1 215,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	101 200,00	5 100,00	106 300,00
Mandats émis (f)		58,00	58,00
Autorisations de mandats (g)		58,00	58,00
Dépenses nettes (h = e - g)		58,00	58,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 200,00	42,54	1 242,54
(h - d) Déficit			

11406 - CCIN-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CCIN-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES					
Investissement	-1 200,00		1 200,00		
Fonctionnement	1 241,56	1 200,00	-43,56		
Sous-Total	41,56	1 200,00	1 157,44		
TOTAL III	41,56	1 200,00	1 157,44		
TOTAL I + II + III	41,56	1 200,00	1 157,44		

Voté à l'unanimité

f. Compte administratif 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

> BUDGET PRINCIPAL

		SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES			
		DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Désignation	Réalisé 2021	Report 2022	Désignation	Réalisé 2021
					Report 2022
	011 Charges à caractère général	1 297 097,55 €	0,00 €	70-Produits des services	1 210 128,63 €
	012 Charges de personnel	4 123 387,37 €	0,00 €	73- Impôts et taxes	4 191 292,00 €
	14 Amortisation de produits	243 869,00 €	0,00 €	74-Dotations Participations	1 694 323,41 €
	25 Autres charges de gestion courante	647 704,70 €	0,00 €	75-Autres produits de gestion courante	22 122,58 €
	66 Charges financières	73 930,07 €	0,00 €	76-Produits financiers	10 116,06 €
	67 Charges exceptionnelles	17 324,46 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	68 363,39 €
	042 Opérations d'ordre	187 022,29 €	0,00 €	013 Atténuations de charges	59 161,38 €
	TOTAL I	8 591 325,44 €	0,00 €	TOTAL II	7 259 407,37 €

RÉSULTAT RÉALISÉ 2021
REPRISE RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2020
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021

660 011,90 €

406 001,22 €

2 074 613,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS								
	DEPENSES		RECETTES					
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022		
INVESTISSEMENT	Non Opération :			20 - Dotations, fonds divers et réserves			1 304 457.30 €	131 473.46 €
	13 - Subventions d'investissement	1 143.00 €						
	16 - Rembourse de dette antérieure	542 291.93 €						
	18 - Immobilisations incorporelles	103 953.83 €	137 893.08 €	13 - Subvention d'investissement	641 438.55 €	512 530.55 €		
	204 - Valeurs mobilières détenues	548 234.93 €	61 267.32 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	529 300.00 €	0.00 €		
	21 - Immobilisations corporelles	209 391.58 €	92 366.30 €					
	23 - Immobilisations en cours	55 211.92 €	1 066.00 €	23 - Immobilisations en cours				
	24 - Participations et créances rattachées	0.00 €						
	27 - Autres immobilisations financières	0.00 €		27 - Autres immobilisations financières				
	454300 - Ecole d'été CIB TEPV	0.00 €	41 429.00 €	454306 - Ecole d'été CIB TEPV	11 676.00 €	41 429.00 €		
	Fin Opération :							
	020 - PLAN EXT - PLAN EXTENSION	348 040.59 €	0.00 €					
	020 - POLE RUINE - POLE RUINEUSE GENDREY	2 328.00 €	1 354.00 €					
	020 - POLE RUIN - POLE RUINEUSE VALLEE OGNON	21 087.95 €	0.00 €					
	020 - E Des Idées - Espace d'été	0.00 €	13 818.63 €					
	020 - GARE RANCHOT 1E - GARE RANCHOT 1ER ETAGE	0.00 €	3 541.13 €					
	020 - OTYME - OTYME RESTRUCTURATION	367 604 €	734.00 €					
	020 - PERANCHE - POLE EDUCATIF RANCHOT	4 893.00 €	6 720.00 €					
	020 - GENDAMP - GENDAMP RESTRUCTURATION							
	0420 Opérations d'ordre	59 341.38 €	0.00 €	0420 Opérations d'ordre	167 822.39 €			
	0421 Opérations d'ordre	508 215.58 €	0.00 €	0421 Opérations d'ordre	548 215.58 €			
	TOTAL	1 738 894.87 €	227 677.42 €	TOTAL	3 822 799.91 €	685 433.14 €		

SOLDE D'EXECUTION 2021

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020

SOLDE DES RESTES A REALISER 2021

RECHARGEMENT DU BILAN FONCTIONNEMENT 2021

1 201 863.34 €

-1 209 130.00 €

357 725.84 €

300 476.38 €

Vote à l'unanimité

g. Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Assainissement », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

> BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021 Reporté 2022
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	321 807.42 €		20 - Vente p.l. production de services	968 644.37 €
	012 - Charges de personnel	118 996.71 €		74 - Subvention d'exploitation	5 064.85 €
	014 - Attributions de produits	29 483.00 €		75 - Autres produits de gestion courante	2 941.41 €
	015 - Autres charges de gestion courante	0.00 €		76 - Produits financiers	0.00 €
	06 - Charges financières	71 338.85 €		77 - Produits exceptionnels	4 100.59 €
	06 - Charges financières	6 919.44 €			
	07 - Charges exceptionnelles	227 503.31 €		0420 Opérations d'ordre	80 175.44 €
	0420 Opérations d'ordre	846 393.73 €	0.00 €	0421 Opérations d'ordre	1 646 938.77 € 8.00 €
	TOTAL I	846 393.73 €	0.00 €	TOTAL II	1 646 938.77 € 8.00 €

RÉSULTAT RÉALISÉ 2021 (Total I + Total II)

REPRISE RÉSULTAT 2020

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021

294 345.04 €

218 458.04 €

412 803.08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
Designation	DEPENSES		Designation	RECETTES	
	Réalisé 2021	Report 2022		Réalisé 2021	Report 2022
14 - Engagements et dettes financières	231 962,16 €		13 - Dotations, fonds divers et réserves	32 670,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €		15 - Subventions d'investissement	312 812,98 €	202 977,11 €
21 - Immobilisations corporelles	3 454,78 €	135,56 €	16 - Impôts	1 000 000,00 €	800 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	46 085,76 €	2 121,64 €	20 - Immobilisations incorp.		
			21 - Immobilisations corp.		
			22 - Immobilisations en cours		
Par Opérations :					
op12 Recouvrement Fichiers Imp. Dimp. Recet	26 595,51 €	82 894,34 €			
op13 Extension Stp. Gendrie		1 532,65 €			
op14 Extension Stp. Ondes	66 723,64 €	106 294,08 €			
op15 Extension Stp. Oupay	0,00 €	39 339,64 €			
op16 Système eau Vireux	23 550,00 €	53 161,30 €			
op17 Système eau Lormange	20 114,86 €	401 782,38 €			
op18 Extension Stp. Pagny	29 062,58 €	70 208,70 €			
op19 Extension Montigny le Châtel et la Vile	21 634,23 €	70 374,97 €			
op20 Réhabilitation réseau Curquion Eau Ruisseau	65 246,39 €	72 237,61 €			
040 Opérations d'ordre	60 173,44 €		040 Opérations d'ordre	227 002,31 €	
041 Opérations d'ordre			041 Opérations d'ordre		
TOTAL	308 648,30 €	969 280,73 €	TOTAL	1 563 379,89 €	1 001 577,11 €
SOLDE D'EXECUTION 2021			964 790,59 €		
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020			473 861,41 € 1 638 532,00 €		
SOLDE DES RESTES A REALISER 2021			21 296,44 €		
BESOIN/RECOURS DE FINANCEMENT 2021			1 000 000,00 €		

Voté à l'unanimité

h. Compte administratif 2021 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

> BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES			
	Designation	Réalisé 2021	Report 2022	Designation		Réalisé 2021
	011-Charges à caractère général	14 276,43 €	0,00 €	70-Vente plus production de services	402 133,00 €	
	012-Charges de personnel		0,00 €	74-Subventions d'exploitation		
	06-Charges financières	1 350,00 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	17 845,78 €	
	07-Charges exceptionnelles		0,00 €			
	040Opérations d'ordre	408 923,00 €	0,00 €	040Opérations d'ordre	146 036,50 €	
	041Opérations d'ordre	1 370,50 €	0,00 €	041Opérations d'ordre	8 593,00 €	
	TOTAL I	408 946,48 €	0,00 €	TOTAL II	567 568,28 €	0,00 €
RESULTAT REALISE 2021 (TotI + TotII)					83 094,88 €	
REPRISE RESULTAT 2020					36,62 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021					83 061,96 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES			
	Designation	Réalisé 2021	Report 2022	Designation		Réalisé 2021
	14 - Engagements et dettes financières	600 000,00 €		13 - Subventions d'investissement		
	20 - Immobilisations incorporelles			16 - Impôts		
	21 - Immobilisations corporelles			20 - Immobilisations incorp.		
	23 - Immobilisations en cours			21 - Immobilisations corp.		
				22 - Immobilisations en cours		
	040Opérations d'ordre	146 036,50 €		040Opérations d'ordre	468 923,00 €	
	041Opérations d'ordre			041Opérations d'ordre		
	TOTAL	746 036,50 €	0,00 €	TOTAL	468 923,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2021					-379 161,50 €	
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020					153 075,00 €	
SOLDE DES RESTES A REALISER 2021					0,00 €	
BESOIN/RECOURS DE FINANCEMENT 2021					-146 036,50 €	

Voté à l'unanimité

i. Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « Ordures ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

> BUDGET ORDURES MENAGÈRES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
	DÉPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2021	Report 2021	Désignation	Réalisé 2021
EXPLOITATION	011 Charges à caractère général	254 413,51 €	0,00 €	10-Vente p.c., prestations de services	955 520,67 €
	012 Charges de personnel	33 289,55 €	0,00 €	14-Subvention d'équipement	
	05-Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	17-Produits accessoires	2 624,07 €
	04-Charges financières		0,00 €	640 Opérations d'ordre	
	07-Charges exceptionnelles	11 111,52 €	0,00 €	TOTAL II	958 144,74 €
	040 Opérations d'ordre		0,00 €		0,00 €
	TOTAL I	298 814,58 €	0,00 €	TOTAL II	958 144,74 €

RÉSULTAT RÉALISÉ 2021 (Total I + Total II)

28 745,04 €

RÉSULTAT RÉALISÉ 2020

179 678,72 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021

279 423,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DÉPENSES		RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2021	Report 2021	Désignation	Réalisé 2021
INVESTISSEMENT	34 - Travaux de construction			13 - Subvention d'équipement	
	35 - Travaux de rénovation			14 - Travaux	
	36 - Travaux de maintenance			15 - Travaux de maintenance	
	37 - Travaux de maintenance			16 - Travaux de maintenance	
	38 - Travaux de maintenance			17 - Travaux de maintenance	
	39 - Travaux de maintenance			18 - Travaux de maintenance	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €

SOLDE D'EXÉCUTION 2021

0,00 €

SOLDE D'EXÉCUTION 2020

0,00 €

SOLDE DES RESTES À RÉALISER 2021

0,00 €

DESORNIEMENT DE RENFORCEMENT 2021

0,00 €

Voté à l'unanimité

j. Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

➤ BUDGET PRINCIPAL PROTOVOULAGUE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Budget 2021	Reporté 2022	Désignation	Budget 2021 Reporté 2022
	011- Charges à caractère général	51 84 €	0 00 €	70- Ventes p.d. produits de services	
	012- Charges de personnel		0 00 €	74- Subventions d'exploitation	15 50 €
	65- Charges financières		0 00 €	77- Produits exceptionnels	
	67- Charges exceptionnelles		0 00 €	84- Opérations d'ordre	
	84- Opérations d'ordre		0 00 €	84- Opérations d'ordre	
	TOTAL I	51 84 €	0 00 €	TOTAL II	15 50 € 0 00 €
RESULTAT REALISE 2021 (Total = Total II)					-42 34 €
REPENSE RESULTAT 2021					41 56 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021					0 00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	Budget 2021	Reporté 2022	Désignation	Budget 2021 Reporté 2022
	14 - Emprunts et dettes assimilées			15- Subventions d'investissement	
	20 - Immobilisations incorporelles			16- Emprunts	
	21 - Immobilisations corporelles			20- Subventions long	
	23 - Immobilisations financières			21- Immobilisations corp	
	27 - Autres immobilisations financières			22- Subventions en avan	
	84- Opérations d'ordre			20- Emprunts et avances	1 200 00 €
	84- Opérations d'ordre			84- Opérations d'ordre	
	TOTAL	0 00 €	0 00 €	TOTAL	1 200 00 € 0 00 €
SOLDE D'EXECUTION 2021					1 200 00 €
REPENSE SOLDE D'EXECUTION 2021					-1 200 00 €
SOLDE DES RESULTATS A REALISER 2021					0 00 €
BESOIN EXCEDENT DE FINANCEMENT 2021					0 00 €

Voté à l'unanimité

k. Affectation des résultats 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal comme suit :

➤ BUDGET PRINCIPAL

Résultat CA 2021	
Fonctionnement :	1 074 613.15 €
Investissement :	2 714.55 €
Solde des RAR / INV :	357 755.84 €
1 077 327.70 €	
Proposition Inscription / BP 2022	
INVESTISSEMENT : 001R	2 714.55 €
FONCTIONNEMENT : 002R	1 074 613.15 €

Voté à l'unanimité

l. Affectation des résultats 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Assainissement » comme suit

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	412 803.88 €	2 051 355.88 €
Investissement :	1 638 552.00 €	
Solde des RAR / INV :	22 296.44 €	
Proposition Inscription / BP 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
INVESTISSEMENT : 001R	1 638 552.00 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	- €	
FONCTIONNEMENT : 002R	412 803.88 €	

Un montant de 32 424,53 € sera retransféré au budget SPANC

Un montant de 32 424,53 € sera retransféré au budget SPANC

Voté à l'unanimité

m. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Ordures ménagères » comme suit :

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES**

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	179 428.19 €	179 428.19 €
Investissement :	0.00 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition Inscription / BP 2022		
FONCTIONNEMENT : 002R	179 428.19 €	

Voté à l'unanimité

n. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

➤ **BUDGET ZAC LES FERRIERES A DAMPIERRE (rectif)**

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	83 581.50 €	-62 445.00 €
Investissement :	-146 026.50 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition Inscription / BP 2022		
INVESTISSEMENT : 001D	146 026.50 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	83 581.50 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €	

Voté à l'unanimité

o. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « Panneaux Photovoltaïques »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » comme suit :

➤ **BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	0.00 €	0.00 €
Investissement :	0.00 €	
Solde des RAR / INV :	0.00 €	
Proposition Inscription / BP 2022		
INVESTISSEMENT : 001D	0.00 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	0.00 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €	

Voté à l'unanimité

p. Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2021- ass7 /Opération budgétaire n°19			
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024
945 139.64 €	53 539.64 €	517 800.00 €	373 800.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney » ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- q. Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : Raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP à Ranchot

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si les travaux vont durer jusqu'en 2024 ? Le Président répond que oui et Monsieur Michel GANET demande si on va payer l'entreprise jusqu'à 2024. Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, répond que le contrôle de chantier peut être jusqu'à 3 mois après la fin des travaux.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2019-2021 / Opération budgétaire n°12				
Raccordement effluents Fraisans/Ranchot				
Dépenses HT				
Modificatif au 01/01/2022				
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
4 395 259.73 €	92 207.06 €	1 783 201.34 €	1 585 448.75 €	934 402.58 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- r. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Création d'une gendarmerie à Dampierre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

APCP Modificatif n°1					
AP 2021-02 /Opération budgétaire n°36					
Construction d'une Gendarmerie à Dampierre					
Dépenses					
Montant prev au 01/01/2022	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3 982 363.45 €	4 800.00 €	286 470.00 €	1 195 600.00 €	1 781 700.00 €	713 793.45 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2022 ;

Voté à l'unanimité

- s. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune d'Orchamps »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass2 /Opération budgétaire n°14			
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Orchamps »			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
2 534 575.24 €	55 604.95 €	1 960 528.06 €	518 442.23 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- t. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de Vitreux »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass3 /Opération budgétaire n°16		
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Vitreux »		
Dépenses HT		
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022
1 182 394.20 €	19 633.00 €	1 162 761.20 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- u. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass4 /Opération budgétaire n°20				
Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot				
Dépenses HT				
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
940 609.60 €	54 371.99 €	76 237.61 €	10 000.00 €	800 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- v. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si le chiffre de 2021 correspond à des études. Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, répond que tant que les études ne sont pas terminées les chiffres peuvent encore évoluer.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass5 /Opération budgétaire n°18			
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
444 458.70 €	90 250.00 €	74 208.70 €	280 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- w. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : GEMAPI – LA VEZE

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

APCP Modificatif n°1								
AP 2021-03 /Opération budgétaire n°37								
GEMAPI - LA VEZE								
Dépenses								
Montant prev au 01/01/2022	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
785 983.78 €	5 657.78 €	15 926.00 €	77 830.00 €	74 200.00 €	389 250.00 €	78 700.00 €	85 000.00 €	63 400.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- x. Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, explique qu'il n'y a pas forcément d'augmentation de tarifs mais un prestataire a alerté sur ce sujet, mais au préalable, il faut avoir toutes les autorisations de routes et après la CCJN abordera la question au prestataire sur le maintien des prix.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2021 - assé / Opération budgétaire n°19		
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey la ville et de Montmirey le Château		
Dépenses HT		
Montant AP HT au 01/01/2022	CP 2022	CP 2023
480 372.97 €	80 372.97 €	400 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château » ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- y. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2022 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	Produit fiscal de référence 2021	Taux de référence 2021	Proportion de variation	Taux de référence 2022	Base d'imposition prévisionnelle 2022	Produits 2022 attendus
Foncier bâti	1 081 769 €	11,80%	0%	11,80%	9 618 000	1 129 583 €
Foncier non bâti	168 666 €	23,00%	0%	23,00%	775 400	174 509 €
Produit fiscal Foncier	1 250 435 €					1 304 092 €
RESSOURCES FISCALES	Produit fiscal de référence 2021	Taux de référence 2021	Proportion de variation	Taux de référence 2022	Base d'imposition prévisionnelle 2022	Produits 2022 attendus
CFU	456 184 €	29,34%		29,34%	1 612 000	474 537 €
TOTAL	1 706 619 €					1 778 629 €

Voté à l'unanimité

z. Fixation du produit de la taxe GEMAPI de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) demande si la taxe GEMAPI apparaîtra sur la feuille d'impôt, si c'est le cas, il faudra prévoir un point avec les habitants car ils risquent de se plaindre. Le Président est d'accord pour que des points d'informations aient lieu.

Le Président précise que s'il y a le moindre souci, il ne faut pas hésiter à demander au SMAMBO qu'il puisse constater le problème afin de se protéger.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si cette taxe GEMAPI sera votée tous les ans ? Le Président répond que oui.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 comme suit :

TAXE GEMAPI			
DÉPENSES BP2022	FONCTIONNEMENT	77 616,00 €	
	INVESTISSEMENT	24 134,00 €	
	TOTAL DÉPENSES	101 750,00 €	
RECETTES BP2022	FONCTIONNEMENT		378,00 €
	INVESTISSEMENT		378,00 €
	TOTAL RECETTES		756,00 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI 2022		101 372,00 €	

- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- précise que le produit de la taxe GEMAPI sera inscrit au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Voté à l'unanimité

aa. Attributions des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Un élu demande si une subvention a été prévue pour l'Association Chez Antoine et Martin ? Monsieur Cédric NOUET, Responsable culture et associations, explique que l'on vient seulement de recevoir le dossier de demande de subvention, une deuxième commission est prévue à la rentrée pour les dossiers tardifs.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme selon les conditions ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

bb. Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses risquant d'être compromises sur le Budget Annexe « Ordures ménagères »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses pour la somme de 102 300 € pour l'exercice 2022 dont le détail est le suivant :

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES BP2022

Base de calcul	Année de référence	Montant	Taux de dépréciation	Montant provision
restes à recouvrer au 04/02/2022	2017	1 128.27 €	100%	1 100.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2018	5 570.22 €	100%	5 600.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2019	32 984.01 €	100%	33 000.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2020	51 348.70 €	50%	25 700.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2021	150 835.89 €	15%	22 600.00 €
Budget	2022	950 000.00 €	1.5%	14 300.00 €
Total				102 300.00 €

- DÉCIDE d'inscrire au Budget Annexe « Ordures ménagères » de l'exercice 2022 les crédits nécessaires à la comptabilisation de cette provision.

Voté à l'unanimité

cc. Adoption du Budget Principal de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande l'explication en ce qui concerne la maintenance SIDEK ? Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, explique que c'est un montant qui n'a pas été rattaché en 2021. Madame Barbara PANOUILLON (ORCHAMPS) demande à quoi correspond le montant d'augmentation du CIA ? Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, explique que cette mesure avait été décidée en fin d'année 2021. Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, explique que les logiciels ne sont plus acquis. Maintenant, l'achat concerne un droit d'accès. Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si ce montant apparaîtra tous les ans et demande quels sont les logiciels concernés ? Madame Nathalie DA COSTA répond que les logiciels sont Gestions Patrimoine, Berger Levraut ! Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) précise qu'on les avait déjà et Madame Nathalie DA COSTA répond que oui mais qu'il s'agit d'une nouvelle réglementation.

A la majorité (1 CONTRE / 1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

➤ BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES			
DEPENSES		RECETTES	
Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 588 215,03 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 074 611,13 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 414 841,00 €	013 - Amortissements de charges	100 000,00 €
014 - Atténuations de produits	399 869,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 693,00 €
023 - Dépenses imprévues (budgets annuels)	4 579,44 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 395 333,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 073 394,71 €	72 - Impôts et taxes	1 247 420,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 540,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	2 035 50,00 €
05 - Autres charges de gestion courante	741 971,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
06 - Charges financières	70 677,00 €	76 - Produits financiers	12 000,00 €
07 - Charges exceptionnelles	8 200,00 €	77 - Produits exceptionnels	
TOTAL	8 567 348,15 €	TOTAL	8 567 348,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	BP 2022	RAR 2022	Désignation	BP 2022	RAR 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 714,55 €	
020 - Dépenses imprévues (budgets annuels)	7 000,00 €		023 - Virement de la section de fonctionnement	1 073 394,71 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 693,00 €		024 - Produits de cessions	0,00 €	
041 - Opérations prévisionnelles	580 000,00 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	221 540,00 €	
11 - Subventions d'investissement	64 678,50 €		041 - Opérations prévisionnelles	340 000,00 €	
18 - Emprunts et autres emprunts	841 712,50 €		06 - Dotations, subventions et participations	338 271,30 €	331 679,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	162 210,00 €	127 910,00 €	13 - Subventions d'investissement	229 380,00 €	512 334,85 €
204 - Subventions d'équipement versées	30 210,00 €	42 203,51 €	16 - Emprunts et autres emprunts	200,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	330 513,00 €	50 846,70 €	20 - Immobilisations en cours	100 000,00 €	
22 - Immobilisations en cours	335 303,00 €	1 686,50 €			
24 - Participations et créances rattachées à des participations					
419 004 - Emprunt bancaire CEE TEPICV		41 420,00 €	419 004 - Emprunt bancaire CEE TEPICV	0,00 €	41 420,00 €
Opérations :					
Op 25 POLE JEUNESSE GINCHAY	164 264,43 €	0,00 €			
Op 26 POLE JEUNESSE VALLÉE GIRONDE	8 000,00 €	1 164,59 €			
Op 27 Le Moulin - Espace d'eau	0,00 €	0,00 €			
Op 28 Gare Rancit	0,00 €	13 858,47 €			
Op 29 Caisse d'investissement	0,00 €	2 163,33 €			
Op 30 POLE JEUNESSE GINCHAY	8,00 €	0,00 €			
Op 31 Outil de gestion	279 750,00 €	714,00 €			
Op 32 Outil de gestion	13 920,57 €	6 720,00 €			
TOTAL	3 597 303,50 €	327 471,47 €	TOTAL	3 549 581,26 €	687 435,31 €

TOTAL BP 2022 (-RAR 2022)

3 535 044,57 €

TOTAL BP 2022 (-RAR 2022)

3 036 641,57 €

Voté à la majorité

dd. Adoption du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

► BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES			
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022	
	011 - Charges à caractère général	33 310,00	001 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	412 803,33	€
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	89 084,00	011 - Amortissements de charges		0,00
	014 - Atténuations de produits	41 400,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 182,46	
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 793,79	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	349 161,00	
	023 - Versement à la section d'investissement	519 051,98	74 - Subventions d'exploitation		0,00
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 759,06	75 - Autres produits de gestion courante		0,00
	65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00	76 - Produits financiers		0,00
	66 - Charges financières	69 308,00	77 - Produits exceptionnels		0,00
67 - Charges exceptionnelles	47 428,53				
	TOTAL	1 027 151,34	TOTAL	1 027 151,34	€

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022	RAR 2021
	001 - Solde d'excédent de la section d'investissement reporté		001 - Solde d'excédent de la section d'investissement reporté	1 631 552,00 €	
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	15 500,00 €	021 - Versement de la section de fonctionnement	319 051,95 €	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 182,46 €	024 - Produits de services	0,00 €	
	041 - Opérations patrimoniales		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 759,06 €	
	11 - Subventions d'investissement		041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	
	16 - Equipement et dotations initiales	257 682,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 840 316,00 €	202 177,17 €
	20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	11 - Subventions d'investissement	0,00 €	893 000,00 €
	204 - Subventions d'équipement versées		16 - Equipement et dotations initiales	0,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	20 000,00 €	21 - Immobilisations en cours	0,00 €	
	211 - Immobilisations en cours	100 000,00 €			
	op13 Raccordement Faisans 1000 Rue Faisant	1 700 307,02 €			
	op15 Extension 800 Centre	0,00 €			
	op14 Extension 500 Centre	1 814 214,00 €			
	op15 Réseau eau Ogny	14 000,00 €			
	op16 Réseau eau Vireux	1 129 600,00 €			
	op17 Réseau eau Louvange	30 900,00 €			
	op18 Réseau eau Pagny	4 100,00 €			
	op19 Réseau Montigny la Chapelle et la Vile	10 000,00 €			
	op20 Réseau Montigny la Chapelle et la Vile	4 000,00 €			
	TOTAL	5 247 815,48 €	TOTAL	5 234 918,01 €	1 092 577,17 €

TOTAL BP 2022 (= RAR 2021)

6 227 296,19 €

TOTAL BP 2022 (= RAR 2021)

6 227 296,19 €

Voté à la majorité

ee. Adoption du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

► BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BUDGET A BAILLONNEMENT NON COLLECTIF		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022
	011 - Charges à caractère général	30 700,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64 216,00 €	011 - Amortissements de charges	0,00 €
	014 - Atténuations de produits	0,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 703,00 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	638,53 €	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0,00 €
	023 - Versement à la section d'investissement	0,00 €	74 - Subventions d'exploitation	0,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	76 - Produits financiers	32 428,53 €
	66 - Charges financières	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €			
	TOTAL	95 924,53 €	TOTAL	95 924,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2021	RAR 2021	Désignation	BP 2021 RAR 2021
INVESTISSEMENT	021 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €		021 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
	020 - Dépenses imprévues (au vote)	0.00 €		021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €		024 - Produits de cessions	0.00 €
	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350.00 €
	11 - Subventions d'investissement	0.00 €		041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
	14 - Emprunts et dettes financières	0.00 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €		13 - Subventions d'investissement	0.00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	0.00 €		16 - Emprunts et dettes financières	0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	350.00 €		21 - Immobilisations en cours	0.00 €
	23 - Immobilisations en cours	0.00 €			
	26 - Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €			
	TOTAL	350.00 €	0.00 €	TOTAL	350.00 € 0.00 €
TOTAL BP 2021 (=RAR 2021)		350.00 €	TOTAL BP 2021 (=RAR 2021)		

Voté à l'unanimité

ff. Adoption du Budget Annexe « ORDURES MENAGERES » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2021	Désignation	BP 2021	
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	916 500.00 €	10 - Ventes ponctuelles de services, marchandises	912 000.00 €	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	36 000.00 €			
	63 - Autres charges de services courants	10 000.00 €			
	66 - Charges financières	1 000.00 €			
	67 - Charges exceptionnelles	11 000.00 €			
	68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	182 340.00 €			
	022 - Dépenses imprévues (investissement)	926 190.00 €	02 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	170 438.19 €	
TOTAL		1 881 770.00 €	TOTAL	1 179 438.19 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2021	Désignation	BP 2021	RAR 2021
INVESTISSEMENT	20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	021 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	0.00 €	11 - Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL BP 2021 (=RAR 2021)		0.00 €	TOTAL BP 2021 (=RAR 2021)		

Voté à l'unanimité

gg. Adoption du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Damplerre » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Damplerre » de l'exercice 2022 comme ci-après.

> BUDGET ZAC LES PERRIÈRES À DAMPIERRE (suite)

	SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		RECETTES	
	Dépendances	BP 2022	Dépendances	BP 2022
EXPLOITATION				
011 - Charges à caractère général	1 278 00 €	01 - Ventes propres de services marchands	63 320 88 €	
012 - Charges financières		11 - Produits exceptionnels		340 543 11 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 026 30 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
043 - Opérations d'ordre de transfert section fonctionnement	256 941 61 €	043 - Opérations d'ordre de transfert section fonctionnement		
023 - Virement à la section d'investissement		023 - Virement à la section d'investissement		0 00 €
022 - Solde d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		022 - Solde d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		404 283 11 €
TOTAL	404 283 11 €	TOTAL	404 283 11 €	

INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES			RECETTES		
	Dépendances	BP 2022	RAR 2021	Dépendances	BP 2022	RAR 2021
14 - Dépenses et dettes assimilées			0 00 €	001 - Solde d'investissement de la section d'investissement reporté		
20 - Immobilisations incorporelles				021 - Virement de la section de fonctionnement	256 941 61 €	
21 - Immobilisations corporelles			0 00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 026 30 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 543 11 €			10 - Dotations, fonds divers et réserves	83 331 20 €	
001 - Solde d'investissement de la section d'investissement reporté			0 00 €	11 - Subventions d'investissement		
TOTAL		404 589 61 €		TOTAL	404 589 61 €	0 00 €
TOTAL BP 2021 (= RAR 2021)			404 589 61 €	TOTAL BP 2022 (= RAR 2021)		404 589 61 €

Voté à l'unanimité

hh. Adoption du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022 comme ci-après.

> BUDGET ZAC LES PERRIÈRES À DAMPIERRE (suite)

	SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		RECETTES	
	Dépendances	BP 2022	Dépendances	BP 2022
EXPLOITATION				
011 - Charges à caractère général	1 278 00 €	01 - Ventes propres de services marchands	63 320 88 €	
012 - Charges financières		11 - Produits exceptionnels		340 543 11 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 026 30 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
043 - Opérations d'ordre de transfert section fonctionnement	256 941 61 €	043 - Opérations d'ordre de transfert section fonctionnement		
023 - Virement à la section d'investissement		023 - Virement à la section d'investissement		0 00 €
022 - Solde d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		022 - Solde d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		404 283 11 €
TOTAL	404 283 11 €	TOTAL	404 283 11 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
	DEPENSES			RECETTES		
	Description	BP 2022	RAR 2021	Description	BP 2022	RAR 2021
INVESTISSEMENT	14 - Expenses et dettes assimilées		0 00 €	001 - Solde d'investissement de la section d'investissement reporté		
	20 - Immobilisations incorporelles			021 - Virement de la section de fonctionnement	256 941 61 €	
	21 - Immobilisations corporelles		0 00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 026 30 €	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 543 11 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	83 331 20 €	
	001 - Solde d'investissement de la section d'investissement reporté	404 283 05 €		11 - Subventions d'investissement		
	TOTAL	404 283 05 €		TOTAL	404 283 05 €	0 00 €
	TOTAL BP 2022 (= RAR 2021)		404 283 05 €	TOTAL BP 2022 (= RAR 2021)		404 283 05 €

Voté à l'unanimité

ii. Convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Agence de Développement et de promotion du Nord-Jura pour l'année 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président précise que l'on va leur demander de venir faire une présentation sur leur bilan d'activité.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec l'Agence de Développement et de promotion du Nord-Jura (MISSION LOCALE) pour l'année 2022 ;

- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

Jj. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Ecole de Musique et de danse Associative Jura Nord

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

kk. Admissions en non-valeur/ Créances éteintes – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il va falloir prévoir une provision pour les créances qui ne sont pas respectées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent quarante-huit euros et soixante-cinq centimes (148,65 €).

Voté à l'unanimité

ll. Admissions en non-valeur/ Créances éteintes – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent vingt et un euros et huit centimes (121,08 €).

Voté à l'unanimité

4. GEMAPI

- Appel à projets ABC 2020 – Convention « Atlas biodiversité » – Modification de la délibération n° DCC2020_12_192*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

	GLEC 50% surface/ 50% population	GLEC
CAP Val de Saône	22.5%	3 716.78 €
Jura Nord	18.8%	2 775.19 €
Val de Gray	60.7%	10 027.03 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette modification de montant de reste à charge.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

a. Adoption du règlement de service de l'assainissement collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président invite toutes les communes à avoir ce document en mairie pour que les riverains puissent le consulter. Dans ce document, on y a toutes les informations nécessaires concernant l'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le règlement de service de l'assainissement collectif.

Ce règlement de service de l'assainissement collectif sera applicable dès le vote et se substituera à celui existant qui sera abrogé.

Voté à l'unanimité

b. Convention de droit de passage avec un privé relative aux travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps

Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention de droit de passage avec un privé dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange : acquisition de la parcelle n° 177 appartenant à la commune de Louvatange à l'euro symbolique et signature de l'acte

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° 177 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 24 a 14c a pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° 177 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune de Louvatange s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- d. *Convention de mandat avec la commune de Ranchot relative à la réalisation de l'opération « Aménagement et sécurisation du chemin de la carrière » sur le fondement des dispositions de l'article 2422-12 du Code de la commande publique*
- Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, explique que l'idée de faire une convention afin de pouvoir gagner du temps en attendant le transfert de compétences pour gagner du temps.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la mise en place d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- **DESIGNE** la Communauté de Communes Jura Nord comme maîtrise d'ouvrage unique ;
- **APPROUVE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe « Assainissement Collectif ».

Voté à l'unanimité

6. ECONOMIE / TOURISME

- a. *Convention de partenariat 2020-2024 pour améliorer l'accueil du public en Forêt de Chaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, explique que la seule question est celle de l'entretien ?

Le Président explique que les échanges avec l'ONF ont été un peu long, on ne peut pas tout financer concernant la forêt de Chaux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2022-2026 pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chaux ainsi que les 6 fiches « action » qui lui sont jointes ;

- **APPROUVE** les termes de ladite convention et desdites fiches « action » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Convention de mise à disposition de structures modulaires au profit de la brigade de gendarmerie d'Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président propose un loyer de 200 € par mois pour la location des structures modulaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Région de gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE

- Convention d'habilitation Informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services références sur le site*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Delphine BARBERET précise qu'il s'agit d'un portail permettant aux parents de voir les places disponibles en crèche.

Le Président précise que Vendredi 15 avril a lieu la commission dérogations scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention d'habilitation Informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel GANET demande quand aura lieu la CDPNAF, Monsieur Bruno TSCHANTRE

répond que pour l'instant on ne se sait pas, Monsieur Michel GANET précise qu'il y a un riverain de Pagny qui souhaiterait leur écrire et Monsieur Bruno TSCHANTRE répond qu'il peut le faire. Le Président précise que la réunion publique PLUI, c'est très bien passée.

Séance levée à 21h18.

M. Michel BENESSIANO
Commune de SERMANGE



Le Président,
Gérome FASSET



b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Question de Monsieur Michel GANET : Pourquoi installer des détecteurs de CO2 ?

Réponse de Monsieur le Président : C'est la loi et ce sont les directives relatives au COVID.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : Qui sera formé sur les éléments photovoltaïques ?

Réponse de Monsieur le Président : Monsieur Bruno TSCHANTRE sera formé et formera à son tour les futurs utilisateurs.

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022 ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **instaure le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;**
- **adopte les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;**
- **précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 1^{er} juillet 2022 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. FPIC 2022

Monsieur le Président annonce que ce dossier est reporté.

Point reporté

b. *Décision modificative n° 1 – BP PRINCIPAL 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL 2022
Décision modificative n°1

Section Fonctionnement							
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte		Dépenses	Recettes	Commentaires
011		60632	Fournitures de petit équipement	EJE	DAMM ALSH	390,00 €	- € EJE TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60632	Fournitures de petit équipement	EJE	CRECHE	400,00 €	- € EJE TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6188	Autres frais divers	EJE	CRECHE	- 400,00 €	- € EJE TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6251	Voyages et déplacements	EJE	DAMM ALSH	- 390,00 €	- € EJE TRANSFERT COMPTE A COMPTE
65		6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	GEN		- 10 500,00 €	- € GEN REPORT LOGICIEL
65		657364	SPIC	ENERG		500,00 €	- € ENERG FINANCEMENT PROV PANNEAUX PHOTOV
022		022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	BAT		- 500,00 €	- € ENERG FINANCEMENT PROV PANNEAUX PHOTOV
023		023	Virement à la section d'investissement	GEN		10 500,00 €	- €
Total Fonctionnement					- €	- €	

Section Investissement							
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte		Dépenses	Recettes	Commentaires
021		021	Virement de la section de fonctionnement	GEN		10 500,00 €	
204		204133	Départements - Projets d'infrastructures d	ECO	PIAJN	- 6 500,00 €	- € ECO TRANSFERT COMPTE A COMPTE FIBRE OPTIQUE
21		21533	Réseaux câblés	BAT	GARE RANCH	6 500,00 €	- € BAT TRANSFERT COMPTE A COMPTE FIBRE OPTIQUE
21		21533	Réseaux câblés	BAT	JN DAMPIER	6 500,00 €	- € BAT FIBRE OPTIQUE
21		2188	Autres immobilisations corporelles	BAT	GYM	4 000,00 €	- € SO EQUIPEMENTS SUPPL GYMNASSE
Total Investissement					10 500,00 €	10 500,00 €	

Voté à l'unanimité

c. *Décision modificative n° 1 – BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022
Décision modificative n°1

Section Fonctionnement							
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte		Dépenses	Recettes	Commentaires
022		022	Dépenses imprévues (exploitation)	ASSCO	- 2 700,00 €		ASSCO COMPL DECLARATION REDEVANCE AGENCE
014		706129	Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	ASSCO	2 700,00 €		ASSCO COMPL DECLARATION REDEVANCE AGENCE
Total Fonctionnement					- €	- €	

Voté à l'unanimité

d. *Décision modificative n° 1 – BP ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES » 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2022

Décision modificative n°1

Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte			Dépenses	Recettes	Commentaires
011		611	Sous-traitance générale	ENERG	DAMM PHOTOV	500,00 €	- €	REPARATION PANNEAUX DAMMARTIN
74		74	Subventions d'exploitation	ENERG	DAMM PHOTOV	- €	500,00 €	REPARATION PANNEAUX DAMMARTIN
Total Fonctionnement						500,00 €	500,00 €	

Voté à l'unanimité

e. Tarifs relatifs au service ADS (Autorisation du Droit des Sols) – Année 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : Connait-on les tarifs précédents ?

Réponse de Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président : les tarifs sont déterminés en fonction du nombre de dossiers.

Intervention de Monsieur le Président : Les contrôles et les prescriptions doivent être respectés.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2021 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	211,22 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	84,49 €
Déclaration préalable	0,7	147,85 €
Permis d'aménager	1,2	253,46 €
Permis de démolir	0,8	168,98 €

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2021									
Commune	AT	Cub	DP	PC	PC Mod	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS		1	6	2	0			6,6	1 394,05 €
DAMPIERRE+PETIT MERCEY	1	7	55	26	0		1	68,1	14 384,08 €
EVANS		15	37	16	0			47,9	10 117,44 €
GENDREY			16	8	0			19,2	4 055,42 €
LA BARRE		1	8	5	0			11	2 323,42 €
LOUVATANGE		3	5	5	0			9,7	2 048,83 €
MONTEPLAIN			6		0			4,2	887,12 €
MONTMIREY-LE-CHATEAU			17	3	0			14,9	3 147,18 €
MUTIGNEY			6	1	0			5,2	1 098,34 €
ORCHAMPS		4	22	11	0	1	1	30	6 336,60 €
OUGNEY		4	16	7	0	1		21	4 435,62 €
PAGNEY			8	7	0			12,6	2 661,37 €
RANCHOT			24	1	0		1	18,6	3 928,69 €
RANS		4	30	14	0		1	37,4	7 899,63 €
ROMAIN		2	18	8	0			21,4	4 520,11 €
SALANS		2	13	11	0			20,9	4 414,50 €
SALIGNEY		1	10	3	0			10,4	2 196,69 €
SERMANGE		3	14	1	0			12	2 534,64 €
SERRE-LES-MOULIERES			5	3	0			6,5	1 372,93 €
THERVAY		4	14	4	0		1	16,2	3 421,76 €
VITREUX		1	7	3	0			8,3	1 753,13 €
TOTAL	1	52	337	139	0	2	5	402,1	84 931,55 €
équivalent epc unitaire	0,00	0,40	0,70	1,00	1,00	1,20	0,80		211,22 €
EPC	0	21	236	139	0	2,4	4	402,1	84 931,66 €

Voté à l'unanimité

4. TRANSITION ENERGETIQUE

- a. Méthanisation – AGRO ENERGIES DES COLLINES : cession de Monsieur Bertrand DUVERNOIS de l'intégralité de ses actions à Monsieur Alexandre FASSETNET

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de cession d'actions ;
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Voté à l'unanimité

- b. Méthanisation – AGRO ENERGIES DES COLLINES : cession de Monsieur Pascal GUYON de l'intégralité de ses actions à Madame Aurore TOURTEROTOT

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de cession d'actions ;
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Voté à l'unanimité

5. ECONOMIE / TOURISME

- a. *Élaboration du contrat de canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs : avenant au protocole de partenariat*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** l'avenant au protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant au protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche et tout acte afférent à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne Franche-Comté pour le financement d'un poste de Chargé de mission Contrat de Canal sur une année supplémentaire ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Voté à l'unanimité

- b. *GPECT – Gestion prévisionnel des emplois et des compétences territoriales : proposition d'accompagnement Jura Nord de la plateforme RH*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- désigne le/la chargé(e) de mission développement économique et touristique comme référent « technique » en charge de l'économie et du tourisme comme référent « élu » ;
- accepte la mise en œuvre du dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur son territoire (GPECT) ;
- retient l'option n° 2 pour un montant de 24 900,00 € HT, soit 29 880,00 € TTC ;
- retient la fiche action n° 1 et la fiche action n° 2 pour l'année 2022 pour un montant de 20 252,00 €, soit 24 302,40 € TTC ;
- s'engage à inscrire 5 000 € supplémentaire non prévu au Budget Principal de l'exercice 2022 ;

Voté à l'unanimité

6. GEMAPI

- a. *Programmes de travaux sur les affluents : convention de partenariat pour l'exercice de la GEMAPI entre le SMAMBVO et la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte le programme des travaux et la mise en place d'un partenariat avec le SMAMBVO ;
- accepte les termes de ladite convention et dudit document relatif au diagnostic et élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, ledit document relatif au diagnostic et élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

*b. Convention relative à la gestion du site ENS « Morte des Ilottes et ruisseau de la Source »
(Syndicat Mixte Doubs/Loue)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette convention ;
- accepte les termes de ladite convention jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

7. ASSAINISSEMENT

a. Délibération de principe sur le choix du mode de gestion pour l'assainissement non-collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la compétence « assainissement non-collectif » ;
- autorise Monsieur le Président à :
 - lancer la procédure d'attribution de la délégation de service public selon la procédure prévue aux articles L1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - mener les négociations en vue de l'attribution de la délégation de service public selon la procédure prévue aux articles L1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - signer tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

b. Travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps : acquisition de la parcelle n° AD268 appartenant à la commune d'Orchamps à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° AD268 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° AD268 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune d'Orchamps s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

La commune d'Orchamps ne prend pas part au vote

Voté à l'unanimité

c. Validation de la clé de répartition financière des eaux pluviales entre la CCJN et les communes

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide la clé de répartition sur les ouvrages communs EU (Eaux Usées) / EP (Eaux Pluviales) comme suit :
 - 30 % des charges de fonctionnement,
 - 50 % des amortissements et frais d'emprunt.
- approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement ;
- approuve les modalités de calcul des charges d'investissement ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Question de Monsieur Michel GANET : Connait-on les frais d'amortissement et de fonctionnement pour les eaux claires ?

Réponse de Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président : Ces éléments sont en cours de recherche.

Voté à l'unanimité

d. Mise en place de délégations de paiements dans le cadre du marché de travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps – Création d'une nouvelle unité de traitement de 1600 EH

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette délégation de paiement avec les différents fournisseurs ;
- accepte les termes de ladite délégation de paiement ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les délégations de paiements à intervenir dans le cadre du marché de travaux d'assainissement sur la commune

- d'Orchamps et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- CRTE/ANCT : étude d'opportunité et de programmation d'une voie douce structurante sur le territoire de la CCJN : point d'information*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

- Missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE du Jura*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'accompagnement du CAUE du Jura pour les opérations décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toute convention afférente pour la réalisation de ces études et tout acte afférent ;
- d'approuver l'adhésion de la CCJN au CAUE pour 2022 et pour un montant de 300€ ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier

Voté à l'unanimité

9. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- . Dispositif cartes avantages jeunes : signature des conventions*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : « Est-ce que les cartes Jeunes du Doubs sont valables dans le Jura ? »

Réponse de Monsieur Cédric NOUET : « Oui, c'est régional ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat avec Info Jeunes Jura pour les 2 points de vente ;
- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention « Coupon Avantage Bibliothèque » ;
- accepte les termes de desdites conventions ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. . Saison culturelle 2022-2023 : renouvellement partenariat avec les 2 Scènes

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat 2022/2023 ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

10. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

a. . Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil à Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte les modifications ;
- approuve le règlement de fonctionnement du Multi-accueil à Fraisans ;
- autorise Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. . Convention relative à l'utilisation et à l'animation de la future zone multisport à Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le principe d'utilisation de la future zone de loisirs multisports de la commune d'Orchamps ;
- accepte la mise en place de la convention relative à l'utilisation et à l'animation d'équipements sportifs ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

11. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Cantine à 1 € : Il faut que les 2/3 de la Communauté de Communes soit en DSR (dotation solidarité rurale).
Au vu de l'augmentation du coût de la vie, le Président propose de se pencher sur le dossier, même s'il n'y a pas de réclamation particulière de la part des parents mais je vous propose d'y réfléchir avant la prochaine commission, c'est un sujet sur lequel il faut être vigilant.
- ✓ Pour les fournitures scolaires, vu les augmentations des prix, il faudra surement faire appel au marché (fournitures administratives en collaboration avec la Région).
- ✓ Il y aura aussi un gros travail sur tous les utilisateurs de nos bâtiments afin de les sensibiliser sur les énergies.
- ✓ Monsieur CHOPIN explique que Monsieur GIMBERT a distribué un document sur le projet éolien, avec un volet transition énergétique, la CCJN a déjà fait un travail sur le photovoltaïque et un travail sur les éclairages publics.
- ✓ Monsieur SMAGGHE demande si les délais vont être maintenus pour la fibre ?
Monsieur CHOPIN répond que normalement nous fin 2023 mais il faudra prévenir les usagers qu'il faut tirer le câble et celui-ci doit aller jusqu'à la boxe et non derrière la porte, ces frais seront à la charge de l'utilisateur.
Monsieur le Président, rajoute que c'est la société Prisme qui a la délégation, d'ici fin 2025 tout le jura sera raccordé.
Nous, sur notre territoire, on a fait que de la montée en débit, et les travaux avancent plutôt bien, et on sait que pour le cuivre, tout devra être démonté en 2030, et une fois la fibre installée, dans les trois mois, on doit recevoir un appel ou un courrier des opérateurs.
Prisme organise des réunions publiques dans le mois qui précède ou il explique comment faire avec un petit tuto.
- ✓ Monsieur PERTUS demande si l'on doit faire livrer de l'eau pour le périscolaire même si le taux a été augmenté.
Monsieur le président répond que si l'eau est potable, on ne livre pas et si à l'inverse l'eau n'est pas potable, on livrera de l'eau.
Monsieur CHOPIN précise que les dernières analyses étaient quasi bonnes donc j'ai l'impression qu'on est sur la bonne voie.
- ✓ Un conseiller communautaire évoque le problème des toilettes des filles à l'école à Fraisans, les toilettes ne ferment pas à clef, de ce fait, il demande une intervention du service technique.
Monsieur le Président s'engage à prévenir le service technique.
- ✓ Monsieur MORLIER demande qu'est-ce qu'on fait de l'assainissement coté voirie.
Monsieur CHOPIN explique qu'il ne faut plus rien faire sans le feu vert de la CCJN, car il y a la DSP qui prévoit ses travaux, donc on prendra en charge ce qui est imputable au réseau, mais il faut qu'on en discute avec la société qui a fait les travaux.
- ✓ Monsieur SMAGGHE demande ce qu'il en est pour la salle de motricité de l'école maternelle à Fraisans, elle n'est plus utilisée depuis février car elle n'est pas aux normes, Monsieur SMAGGHE fait le relai car l'école n'ose plus demander.
Monsieur ALFONSO explique que les réparations ont été faites mais l'entreprise SOCOTEC, nous a envoyé un rapport qui conclut un avis pas complètement favorable, de ce fait, des épreuves d'arrachage vont être faites et si c'est bon, la salle de motricité

pourra être de nouveau utilisée.

- ✓ Monsieur COICENOT demande pour la cour de la crèche. Monsieur ALFONSO explique que la directrice de l'école maternelle à Fraisans n'était pas forcément d'accord pour laisser un bout de sa cour mais aujourd'hui, la directrice est d'accord et du coup le partage va pouvoir être fait.

Séance levée à 21H31.

M. Sébastien HENGY
Commune de FRAISANS



Le Président,
Gérôme FASSET

